

PROJETS de résolutions du CEN

8 février au 14 mars 2016

Réunion extraordinaire du CEN du 8 février 2016

La présidente de l'ACEP ouvre la séance en demandant que la présidence de la réunion de ce soir soit confiée à Sean Maguire. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Résolution 1 : Il est proposé par J. Squires et appuyé par P. Scholey de passer au huis clos.

Pour : (11), E. Tremblay, N. Giannakoulis, A. Picotte, N. Burrton, C. DesRochers, S. Mullen, J. Porter, N. Pothier, S. Powell, P. Scholey, J. Squires

Contre : (3), A. Butler, M. Collins, A. Nemec

Abstention : (1), S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution 2 : Il est proposé par J. Squires et appuyé par P. Scholey de scinder la présente résolution en ses trois parties constitutives, tant aux fins des débats que de sa mise aux voix, à savoir :

Il est résolu de tenir une AGE dans les trente (30) jours ouvrables, soit avant le 18 mars.

Il est résolu que la demande de révocation soit acheminée au CEP pour qu'il rende une décision dès que possible et que le CEN étudie la question à sa réunion régulière prévue subséquente.

Il est résolu de déléguer à un membre du CEN les pouvoirs relatifs à la plainte et à la procédure d'examen de cette plainte, conformément à l'article 9 des Statuts.

Pour : (13), E. Tremblay, N. Giannakoulis, N. Burrton, C. DesRochers, R. Kelly, S. Mullen, N. Pothier, S. Powell, P. Scholey, J. Squires, A. Butler, M. Collins, A. Nemec

Contre : (0)

Abstention : (2), S. Maguire, A. Picotte

Résolution adoptée.

Résolution 3 : (amendement 1^{re} partie)

Il est résolu de tenir une Assemblée générale extraordinaire dans les trente (30) jours ouvrables, soit avant le 18 mars et de solliciter immédiatement un avis juridique quant à ce qui pourra et ne pourra pas être communiqué aux membres lors de cette assemblée, concernant la plainte et la demande de révocation.

Pour : (13), E. Tremblay, N. Giannakoulis, A. Picotte, N. Burrton, C. DesRochers, R. Kelly, S. Mullen, A. Nemec, N. Pothier, S. Powell, P. Scholey, J. Squires, M. Collins

Contre : (1), A. Butler

Abstention : (1), S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution 4 : (amendement, 2^e partie)

Il est résolu de convoquer une Assemblée générale extraordinaire dans les trente (30) jours ouvrables, soit avant le 18 mars,

Et qu'un avis juridique est immédiatement sollicité quant à ce qui pourra et ne pourra pas être communiqué aux membres lors de cette assemblée, concernant la plainte et la demande de révocation.

Pour : (14), E. Tremblay, N. Burron, M. Collins, C. DesRochers, R. Kelly, S. Mullen, N. Pothier, S. Powell, P. Scholey, J. Squires, A. Picotte, N. Giannakoulis, A. Butler, A. Nemeč

Contre : (0)

Abstention : (1), S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution 5 : (amendement, 3^e partie)

Il est résolu que la demande de révocation soit acheminée au CEP pour qu'il formule sa recommandation conformément au paragraphe R 5.3.7 dès que possible et que le CEN étudie la recommandation à sa réunion régulière prévue subséquente.

Pour : (14) E. Tremblay, N. Burron, M. Collins, C. DesRochers, R. Kelley, S. Mullen, N. Pothier, S. Powell, P. Scholey, J. Squires, A. Picotte, N. Giannakoulis, A. Butler, A. Nemeč

Contre : (0)

Abstention : (1) S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution 6 : Il est résolu de déléguer à un membre du CEN les pouvoirs relatifs à la plainte et à la procédure d'examen de cette plainte, conformément à l'Article 9 des Statuts.

Pour : (13), E. Tremblay, N. Burron, M. Collins, R. Kelley, S. Mullen, N. Pothier, S. Powell, P. Scholey, J. Squires, A. Picotte, N. Giannakoulis, A. Butler, A. Nemeč

Contre : (0),

Abstention : (2), S. Maguire, C. DesRochers

Résolution adoptée.

Andre Picotte est élu par acclamation en tant que membre délégué du CEN visé à l'Article 9.

Résolution 7 : Il est résolu que A. Picotte obtienne l'avis juridique d'un avocat sur la question de la suspension de la présidente avec traitement pendant une enquête.

Pour : (12), E. Tremblay, N. Burron, M. Collins, S. Mullen, N. Pothier, S. Powell, P. Scholey, J. Squires, A. Picotte, N. Giannakoulis, A. Butler, A. Nemeč

Contre : (0)

Abstention : (1), S. Maguire

Résolution adoptée.

Lever de la séance à 23 h 15.

Résolutions de la réunion extraordinaire du CEN du 15 février 2016

Résolution 1 : Il est proposé par P. Scholey et appuyé par N. Pothier de passer au huis clos.

Pour : (11) E. Tremblay, N. Giannakoulis, A. Picotte, N. Burron, A. Butler, C. DesRochers, R. Kelly, S. Mullen, N. Pothier, P. Scholey, J. Squires

Contre : (2) A. Nemeč, M. Collins

Abstention : (1) S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution 2 : Il est proposé par S. Mullen et appuyé par A. Butler de publier le texte des résolutions sur le site Web.

Pour : (11) E. Tremblay, N. Giannakoulis, A. Picotte, N. Burron, A. Butler, C. DesRochers, R. Kelly, S. Mullen, N. Pothier, P. Scholey, J. Squires

Contre : (1) A. Nemeč,

Abstention : (2) M. Collins, S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution 4 : Il est proposé qu'A. Picotte, avec l'aide de l'équipe des Communications, I. Borré et C. Vézina, prépare un résumé des points essentiels à remettre à la réunion **du CDSL** qui aura lieu le 17 février et qu'il invite les membres du CDSL à prendre part à l'AGE pour se prononcer sur la demande. Proposée par E. Tremblay et appuyée par N. Burron.

Pour : (13) E. Tremblay, N. Giannakoulis, A. Picotte, N. Burron, A. Butler, M. Collins, C. DesRochers, R. Kelly, S. Mullen, A. Nemeč, N. Pothier, P. Scholey, J. Squires

Contre : (0)

Abstention : (1) S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution 5 : Il est proposé qu'A. Picotte, avec l'aide de l'équipe des Communications, I. Borré et C. Vézina, prépare un résumé des points essentiels à présenter à l'AGE sur les structures des cotisations qui aura lieu le 25 février et que les membres soient invités à inviter des membres à prendre part à l'AGE pour se prononcer sur la demande. Proposée par J. Squires et appuyée par E. Tremblay.

Pour : (12) E. Tremblay, N. Giannakoulis, A. Picotte, N. Burron, A. Butler, M. Collins, C. DesRochers, S. Mullen, A. Nemeč, N. Pothier, P. Scholey, J. Squires

Contre : (0)

Abstention : (1) S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution 6 : Il est proposé par J. Squires et appuyé par A. Butler de mandater le v.-p., A. Picotte, pour qu'il exerce les pouvoirs délégués reliés à la **plainte-B1** et qu'il engage la procédure d'examen de la plainte en vertu de l'Article 9 des Statuts.

Pour : (9) N. Giannakoulis, A. Picotte, A. Butler, C. DesRochers, S. Mullen, A. Nemeč, N. Pothier, P. Scholey, J. Squires

Contre : (0)

Abstention : (4) M. Collins, E. Tremblay, N. Burron, S. Maguire

Résolution adoptée.

Lever de la séance à 22 h 25.

Résolutions de la réunion extraordinaire du CEN du 22 février 2016

Résolution 1 : Il est proposé par S. Mullen et appuyé par A. Butler de mandater le vice-président, André Picotte, pour qu'il exerce les pouvoirs délégués reliés à la **plainte-E** et qu'il engage la procédure d'examen de la plainte en vertu de l'Article 9 des Statuts.

Pour : (7), Contre : (0), Abstention : (2)

Résolution adoptée.

Résolution 2 : Il est proposé par M. Collins et appuyé par A. Butler de passer au huis clos.

Pour : (8), Contre : (0), Abstention : (1)

Résolution adoptée.

Résolution 3 : Il est proposé par A. Butler et appuyé par M. Collins de mandater le vice-président, André Picotte, pour qu'il exerce les pouvoirs délégués reliés à la **plainte-F** et qu'il engage la procédure d'examen de la plainte en vertu de l'Article 9 des Statuts.

Pour : (8), Contre : (0), Abstention : (1)

Résolution adoptée.

Lever de la séance à 20 h 00.

Résolutions de la réunion extraordinaire du CEN du 24 février 2016

Résolution : Il est proposé par A. Picotte et appuyé par C. DesRochers de passer au huis clos.

Pour : (8), E. Tremblay, A. Picotte, N. Burron, A. Butler, C. DesRochers, S. Mullen, S. Powell, J. Squires

Contre : (0),

Abstention : (2) S. Maguire, J. Porter (tél. – problèmes avec la communication)

Résolution adoptée.

Résolution 1: Il est proposé par A. Nemeč et appuyé par M. Collins que la présidente quitte la salle pendant que le CEN discutera de la décision à prendre au sujet des recommandations formulées par le CEP dans son rapport du 21 février 2016 relatif à quatre plaintes.

Pour : (2) M. Collins, A. Nemeč

Contre : (7) N. Burron, A. Butler, C. DesRochers, S. Mullen, J. Porter, S. Powell, J. Squires

Abstention : (3) E. Tremblay, S. Maguire, A. Picotte

Résolution rejetée.

Proposition

Résolution : Il est proposé par J. Squires et appuyé par M. Collins d'adopter tel quel le rapport du CEP.

Résolution : (1^{re} modification au rapport) Il est proposé par S. Mullen et appuyé par J. Squires de rejeter la recommandation du rapport du CEP figurant au deuxième point vignette, sous **plainte-B1**.

Pour : (6) N. Burron, J. Porter, S. Powell, J. Squires, S. Mullen, C. Desrochers

Contre : (2) A. Nemeč, A. Butler

Abstention : (4) A. Picotte, S. Maguire, M. Collins, E. Tremblay

Résolution adoptée.

Résolution : (2^e modification au rapport) Il est proposé par A. Nemeč et appuyé par M. Collins de rejeter le deuxième paragraphe de la recommandation formulée sous **plainte-D1**, à partir de « There was insufficient detail...ending in bad faith » (traduction libre : « Il n'y avait pas suffisamment de détails [...] par de la mauvaise foi »).

Pour : (1) A. Nemeč

Contre : (7) N. Burron, A. Butler, C. DesRochers, S. Mullen, J. Porter, S. Powell, J. Squires

Abstention : (4) E. Tremblay, M. Collins, S. Maguire, A. Picotte

Résolution rejetée.

Résolution : (3^e amendement à la résolution) Il est proposé par C. DesRochers et appuyé par M. Collins que le CEN se réserve le droit d'ajouter d'autres volets d'enquête lors de sa prochaine réunion extraordinaire.

Pour : (5) A. Butler, M. Collins, C. DesRochers, A. Nemeč, S. Mullen

Contre : (4) N. Burron, J. Porter, S. Powell, J. Squires

Abstention : (3) E. Tremblay, S. Maguire, A. Picotte

Résolution adoptée.

Résolution : (scission de la résolution) Il est proposé par J. Squires et appuyé par E. Tremblay de scinder la résolution en deux parties aux fins du vote.

Pour : (5) E. Tremblay, N. Burron, J. Porter, S. Powell, J. Squires

Contre : (5) A. Butler, M. Collins, C. DesRochers , A. Nemeč, S. Mullen

Abstention : (2) S. Maguire, A. Picotte

Résolution rejetée.

Résolution : (adoption de l'intégralité du rapport du CEP) il est résolu que le CEN adopte tel quel le rapport présenté par le CEP

et que le CEN rejette la recommandation du rapport du CEP figurant au deuxième point vignette, sous

plainte-B1,

et que le CEN se réserve le droit d'ajouter d'autres volets d'enquête lors de sa prochaine réunion extraordinaire.

Pour : (6) A. Butler, M. Collins, C. DesRochers, A. Nemeč, S. Mullen, J. Porter

Contre : (0)

Abstention : (6) E. Tremblay, A. Picotte, N. Burron, S. Maguire, S. Powell, J. Squires

Le rapport du CEP est adopté conformément à la proposition.

Lever de la séance à 21 h 25.

Résolution : Il est proposé par A. Nemeč et appuyé par S. Maguire d'adopter l'ordre du jour.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : Il est résolu, pour lever toute ambiguïté, que le CEN investit André Picotte des pouvoirs conférés à la présidence de l'Association en vertu de l'Article 9 des Statuts, à l'égard des plaintes suivantes : Pétition, plainte-B1, plainte-D1, plainte-E, plainte-F, plainte-D2. Proposée par M. Collins, appuyée par A. Nemeč.

Pour : (11), Contre : (0), Abstention : (3)

Résolution adoptée.

Résolution 3 : Proposition en vue de scinder la résolution suivante en deux parties, comme suit :

Il est proposé par A. Butler.

1^{re} partie – Il est résolu que la présidente de l'Association se retire de tous les dossiers liés aux négociations collectives EC pendant que se déroulent les enquêtes sur les récentes allégations. Il est en outre résolu que si la présidente refuse de le faire de plein gré, le CEN exige qu'elle se retire de tous les dossiers liés aux négociations collectives EC pendant que se déroulent les enquêtes sur les récentes allégations

2^e partie – et que le CEN désigne un négociateur en chef officiel conformément à ce qui est prévu aux Statuts.

Pour : (10), Contre : 0, Abstention : (3)

Résolution adoptée

Résolution 3(1^{re} partie) : Il est résolu que la présidente se retire de tous les dossiers liés aux négociations collectives EC pendant que se déroulent les enquêtes sur les récentes allégations. Il est en outre résolu que si la présidente refuse de le faire de plein gré, le CEN exige qu'elle se retire de tous les dossiers liés aux négociations collectives EC pendant que se déroulent les enquêtes sur les récentes allégations.

Pour : (2) M. Collins, A. Nemeč,

Contre : (5) N. Burrón, J. Hove, J. Porter, S. Powell, P. Scholley,

Abstention : (6) E. Tremblay, A. Picotte, A. Butler, C. Derochers, S. Mullen, S. Maguire

Natalie : absente (de retour à 19 h). .

Résolution rejetée.

Résolution 3 (2^e partie) : Il est résolu que, compte tenu de son retrait volontaire et temporaire de tous les dossiers liés aux négociations collectives EC, la présidente nomme un négociateur en chef intérimaire.

Pour : (3) A. Butler, M. Collins, A. Nemeč

Contre : (5) N. Burrón, J. Hove, J. Porter, S. Powell, P. Scholley

Abstention : (6) E. Tremblay, A. Picotte, C. DesRochers, S. Maguire, S. Mullen, N. Pothier

Résolution rejetée.

Résolution 4:

Il est résolu que la présidente soit suspendue avec traitement pendant les enquêtes. Proposée par A. Nemec et appuyée par M. Collins.

Pour : (4) N. Giannakoulis, A. Butler, M. Collins, A. Nemec

Contre : (8) N. Burron, C. DesRochers, J. Hove, S. Mullen, J. Porter, N. Pothier, S. Powell, P. Scholey

Abstention : (2) A. Picotte, S. Maguire

Résolution rejetée.

Résolution 5 : Il est résolu d'obliger tout membre du CEN ne pouvant assister à une réunion extraordinaire du CEN à en fournir les motifs par écrit, au plus tard le jour de la réunion en question, au président du CEN, qui les consigne au procès-verbal de la réunion, et à André Picotte.

Pour : (3), Contre : (8), Abstention : (3)

Résolution rejetée.

Résolution 6 : Il est proposé par N. Burron et appuyé par J. Hove de lever la séance à 22 h.

Pour : (7) N. Burron, M. Collins, J. Porter, N. Pothier, S. Powell, P. Scholey, E. Tremblay (de retour dans la salle)

Contre : (6) A. Picotte, A. Butler, C. DesRochers, A. Nemec, A. Mullen, S. Maguire,

Abstention : (0)

Résolution adoptée.

Lever de la séance à 22 h 00.

Résolutions de la réunion extraordinaire du CEN du 9 mars 2016

Résolution : Il est proposé par S. Mullen et appuyé par A. Picotte d'adopter l'ordre du jour.

Pour : (11), Contre : (0), Abstention : (2)

Résolution adoptée.

Résolution : Il est proposé par A. Picotte et appuyé par S. Powell de passer au huis clos.

Pour : (11), Contre : (0), Abstention : (2)

Résolution adoptée.

Résolution 2 : Il est résolu que le CEN encourage André Picotte, en sa qualité de représentant délégué, à demander à C. Vezina et à I. Borré de participer, sous sa direction personnelle et selon les termes de leur contrat, aux délibérations et aux dossiers du CEN ayant trait aux plaintes. Proposée par J. Squires et appuyée par P. Scholey.

Pour : (9) N. Burron, A. Butler, C. DesRochers, J. Hove, S. Mullen, J. Porter, S. Powell, P. Scholey, J. Squires

Contre : (1) M. Collins

Abstention : (6) E. Tremblay, N. Giannakoulis, A. Picotte, A. Nemec, N. Pothier, S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution 3 : Il est résolu de suspendre le pouvoir de signature de la présidente jusqu'à ce que l'enquête en cours soit terminée et que le CEN se soit prononcé par vote sur toutes les plaintes. Proposée par C. DesRochers et secondé par A. Butler.

Pour : (6) N. Giannakoulis, A. Butler, M. Collins, A. Nemec, S. Mullen, J. Porter

Contre : (5) N. Burron, N. Pothier, S. Powell, P. Scholey, J. Squires

Abstention : (3) A. Picotte, C. DesRochers, S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution 4 : Il est résolu de priver la présidente de tout accès au module d'enquêtes statistiques et aux privilèges administrateur du système InSite jusqu'à ce que l'enquête en cours soit terminée et que le CEN se soit prononcé par vote sur toutes les plaintes. Proposée par C. DesRochers.

Pour : (8) N. Giannakoulis, A. Butler, M. Collins, C. DesRochers, A. Nemec, S. Mullen, J. Porter, S. Powell

Contre : (3) N. Burron, N. Pothier, P. Scholey

Abstention : (3) A. Picotte, J. Squires, S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution 5 : Il est résolu que la présidente s'abstienne de communiquer avec le personnel de l'ACEP au sujet de toute question liée aux plaintes faisant actuellement l'objet d'une enquête sans l'autorisation préalable du CEN, et ce, jusqu'à ce que l'enquête en cours soit terminée et que le CEN se soit prononcé par vote sur toutes les plaintes. Proposée par C. DesRochers.

Pour : (7) N. Giannakoulis, A. Butler, C. DesRochers, A. Nemec, S. Mullen, M. Collins, N. Pothier

Contre : (2) N. Burron, P. Scholey

Abstention : (5) A. Picotte, J. Porter, S. Powell, J. Squires, S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution 6: Il est résolu que la présidente s'abstienne de communiquer avec le personnel de l'ACEP au sujet des plaintes en dehors du cadre officiel de traitement des plaintes sans l'autorisation préalable du CEN, jusqu'à ce que l'enquête en cours soit terminée et que le CEN se soit prononcé par vote sur toutes les plaintes. Proposée par C. DesRochers.

Pour : (7) N. Giannakoulis, A. Butler, M. Collins, C. DesRochers, A. Nemeč, S. Mullen, J. Porter

Contre : (3) N. Burron, P. Scholey, J. Squires

Abstention : (4) A. Picotte, N. Pothier, S. Powell, S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution 7 : Que A. Picotte soit désigné personne-ressource (désignation d'un membre du CEN en application du paragraphe R 5.3.12) relativement aux plaintes B2, B3 et B4. Proposée par A. Butler, appuyée par N. Burron.

Pour : (11) N. Giannakoulis, N. Burron, A. Butler, C. DesRochers, A. Nemeč, S. Mullen, J. Porter, N. Pothier, S. Powell, P. Scholey, J. Squires

Contre : (0)

Abstention : (3) A. Picotte, M. Collins, S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution : J. Squires propose de lever la séance, appuyée par P. Scholey

Pour : (9) A. Picotte, N. Burron, C. DesRochers, S. Mullen, J. Porter, N. Pothier, S. Powell, P. Scholey, J. Squires

Contre : (4) N. Giannakoulis, A. Butler, M. Collins, A. Nemeč

Abstention : (1) S. Maguire

Résolution adoptée.

Lever de la séance à 21 h 53.

Résolutions de la réunion extraordinaire du CEN du 11 mars 2016

Résolution : Il est proposé par J. Squires de passer au huis clos, appuyée par S. Powell.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution : Il est proposé par M. Collins et appuyé par S. Mullen de sortir du huis clos.

Pour : (7) N. Burron, A. Picotte, A. Butler, M. Collins, C. DesRochers, A. Nemec, S. Mullen

Contre : (3) J. Hove, J. Porter, J. Squires

Abstention : (2) E. Tremblay, S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution 1 : Proposée par J. Squires, appuyée par S. Powell.

Il est résolu que le CEN recommande à André Picotte de **décliner** la requête des auteurs de la demande de révocation visant à faire circuler cette demande aux membres de l'Association.

Pour : (5) N. Burron, J. Hove, S. Powell, P. Scholey, J. Squires

Contre : (6) N. Giannakoulis, A. Butler, M. Collins, A. Nemec, S. Mullen, S. Maguire

Abstention : (3) E. Tremblay, A. Picotte, N. Pothier

Résolution rejetée.

Résolution 2 : Proposée par J. Squires, appuyée par P. Scholey.

Il est résolu que le CEN recommande à André Picotte de faire distribuer à l'AGE une version caviardée de la plainte/pétition ne comportant que les parties dont il est jugé : 1) qu'elles ne font pas actuellement l'objet d'une enquête, 2) qu'elles ne renferment aucun renseignement personnel ou confidentiel et 3) qu'elles ne sont pas de nature à induire en erreur quant à ce qui est permis par nos Statuts et Règlements.

Pour : (5) N. Burron, J. Hove, S. Powell, P. Scholey, J. Squires.

Contre : (6) N. Giannakoulis, A. Butler, M. Collins, C. DesRochers, A. Nemec, S. Mullen

Abstention : (4) E. Tremblay, A. Picotte, N. Pothier, S. Maguire

Résolution rejetée.

Résolution 3 : Proposée par J. Squires, appuyée par N. Burron

Il est résolu que le CEN recommande à André Picotte le cadre suivant pour le déroulement de l'AGE : introduction et allocution d'A. Picotte, idem à l'AGE précédente (10 minutes), présentation d'une version caviardée de la pétition par un ou plusieurs de ses auteurs qui auront été désignés (20 minutes), droit de réplique d'Emmanuelle Tremblay (20 minutes), discussion et questions (2 heures), mot de la fin d'André et/ou d'un membre du personnel (10 minutes). Il est en outre résolu de demander à André Picotte, TR, de déléguer la responsabilité de présider l'AGE au membre du CEN, Sean Maguire.

Pour : (8) N. Burron, A. Butler, M. Collins, S. Mullen, N. Pothier, S. Powell, P. Scholey, J. Squires

Contre : (2) N. Giannakoulis, A. Nemec

Abstention : (3) E. Tremblay, A. Picotte, S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution : Il est proposé que les membres du CEN présents à la réunion au moment du vote sur la présente résolution proposent deux candidats, parmi les neuf noms fournis au président, pour pourvoir aux postes vacants au sein du CEP, au plus tard le lundi 14 mars, à midi.

Pour : (5) A. Picotte, A. Butler, M. Collins, A. Nemeč, S. Mullen

Contre : (4) N. Giannakoulis, S. Powell, P. Scholey, J. Squires

Abstention : (1) S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution : Il est proposé par J. Squires de passer au huis clos.

Pour : (9,) Contre : (0), Abstention : (1)

Lever de la séance à 22 h 20.

Résolutions de la réunion extraordinaire du CEN du 14 mars 2016

Résolution : Proposée par J. Squires, appuyée par P. Scholey.

Il est résolu que l'ACEP rembourse, jusqu'à concurrence de 40 000 \$, les frais juridiques engagés par la présidente de l'ACEP pour répondre aux plaintes et aux procédures engagées sous le régime du Règlement n° 5 et qui ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité du conseil d'administration, Et il est en outre résolu que l'ACEP rembourse, jusqu'à concurrence de 2 000 \$, les frais juridiques engagés par tout autre intimé ou témoin dans le cadre des procédures d'examen des plaintes lancées sous le régime du Règlement n° 5 et qui ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité du conseil d'administration.

Résolution : Que la proposition de J. Squires (ci-dessus) soit scindée en deux.

Pour : (11) N. Giannakoulis, A. Picotte, N. Burron, A. Butler, C. DesRochers, A. Nemec, S. Mullen, N. Pothier, S. Powell, P. Scholey, J. Squires

Contre : (1) M. Collins

Abstention : (2) E. Tremblay, S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution 1 – 1^{re} partie

Il est résolu que l'ACEP rembourse, jusqu'à concurrence de 40 000 \$, les frais juridiques qui sont engagés par la présidente de l'ACEP pour assurer sa défense relativement aux plaintes reçues jusqu'à présent et qui ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité du conseil d'administration.

Pour : (7) N. Burron, A. Butler, C. DesRochers, S. Mullen, S. Powell, P. Scholey, J. Squires

Contre : (3) N. Giannakoulis, M. Collins, A. Nemec

Abstention : (4) E. Tremblay, A. Picotte, N. Pothier, S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution 1 – 2^e partie Proposée par J. Squires, appuyée par A. Butler.

Et il est en outre résolu que l'ACEP rembourse, sur demande en ce sens, les frais juridiques qui sont engagés par tout autre intimé, jusqu'à concurrence de 5 000 \$, et tout autre témoin, jusqu'à concurrence de 2 000 \$, pour faire valoir un moyen de défense relativement aux plaintes reçues jusqu'à présent et qui ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité du conseil d'administration ni par la convention collective du SEA. Ne sont pas visés par la présente résolution les frais engagés pour l'obtention de services d'accompagnement juridique des enquêtes effectuées sous le régime du Règlement n° 5.

Pour : (6) N. Giannakoulis, N. Burron, A. Butler, S. Mullen, S. Powell, J. Squire

Contre : (4) M. Collins, C. DesRochers, A. Nemec, N. Pothier

Abstention : (4) E. Tremblay, A. Picotte, P. Scholey, S. Maguire

Résolution adoptée.

Résolution : J. Squires propose de présenter la résolution (formulée par M. Collins) à la prochaine réunion régulière.

Pour : (6) N. Burron, C. DesRochers, N. Pothier, S. Powell, P. Scholey, J. Squire

Contre : (7) N. Giannakoulis, A. Picotte, A. Butler, M. Collins, A. Nemeč, S. Mullen, S. Maguire

Abstention : (0)

Résolution rejetée.

Résolution : Proposée par J. Squires, appuyée par P. Scholey.

Il est résolu que l'examen de la résolution soit remis à la prochaine réunion régulière du CEN, après que le CEN aura obtenu des réponses quant à la question des exclusions prévues par la police d'assurance du conseil d'administration et à toute autre question soulevée par les conseillers juridiques concernant la résolution.

Pour : (12) N. Giannakoulis, A. Picotte, N. Burrton, A. Butler, M. Collins, C. DesRoches, A. Nemeč, S. Mullen, N. Pothier, S. Powell, P. Scholey

Contre : (0)

Abstention : (1) S. Maguire

Résolution adoptée.

Lever de la séance à 22 h 36.